

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour de juin deux mille quinze (01-06-2015) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juin 2015

7. Affectation fonds de roulement – 1^{re} année de paiement de la chargeuse rétro-excavatrice

8. Adoption de la politique de location des terrains de sport

9. Nomination du maire suppléant

10. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription

11. Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation des états financiers 2014

12. Autorisation à signer - Protocole d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec - Obtention des antécédents judiciaires

13. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local (PAARRM)

14. Ouverture poste de réceptionniste et commis à la taxation et à la perception

15. Octroi de contrat – France Fournier Assistante virtuelle – Poste de réceptionniste

16. Octroi de contrat – Techni-Consultant inc. - Assistance technique – Recherche en eau, potentiel hydrologique

17. Octroi de contrat – Remplacement portes d'entrée - Salle communautaire

18. Octroi de contrat – Fourniture et plantation de végétaux – Intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale

19. Octroi de contrat – Entretien ponctuel des aménagements paysagers

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

20. Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de voirie - Avenue Saint-Thomas-de-Caxton
 21. Octroi de contrat – Services professionnels en environnement pour la surveillance, les analyses et l'attestation des travaux de réhabilitation d'un terrain – Rue Saint-Alphonse
 22. Octroi de contrat – Fauchage des bordures de routes - 2015
 23. Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Fourniture de produits pétroliers
 24. Réclamation – Vitre thermos – Bris travaux de tonte de pelouse
 25. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Gérald Beaulieu à l'égard du lot 2 546 041 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-03
 26. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 2 544 522 (une partie), 2 781 282 (une partie) et 4 054 033 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-12
 27. Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2015
 28. Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2015
 29. Demande d'autorisation pour l'inscription à la formation DAFA des animateurs de camp de jour de la MRC de Maskinongé
 30. Embauche d'un kinésologue - Monsieur Charles-Mathieu Lachaume — Parcours santé
 31. Demande de partenariat – Fédération de l'UPA de la Mauricie – Portes ouvertes sur les fermes du Québec
 32. Affaires diverses
 - 32.1 Octroi de contrat – Tonte gazon
- Période de questions
33. Clôture de la séance

2015-06-197

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et partage avec eux la pensée suivante :

«Celui qui attend que tout danger soit écarté pour mettre les voiles ne prendra jamais la mer».

Citation de Thomas Fuller

Il exprime des excuses pour le temps que la municipalité a mis à répondre à une demande des citoyens de la rue des Pins qui souhaitaient le prolongement de l'aqueduc sur leur rue. Il explique qu'à la suite de la soirée d'informations, les résidents de cette rue ont accepté de payer une taxe de secteur qui couvrirait les coûts de ce prolongement qui se fera en même temps que la réfection de la rue qui est prévue en 2016-2017.

Il présente ensuite une requête reçue concernant l'asphaltage de la rue Biron. Une évaluation des travaux sera commandée et par la suite, une rencontre avec les résidents de cette rue sera organisée pour obtenir leur accord à rembourser une taxe de secteur représentant le coût de ces travaux.

Il fait mention que les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Bellemare et des Seigneurs ont été complétés la semaine dernière. Il ajoute qu'en plus de réunir les conduites, ce raccordement a permis l'installation d'une borne-fontaine au bout de la rue Bellemare.

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Il fait également mention que les travaux sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton débiteront dans la semaine du 8 juin et dureront environ 6 semaines.

Il indique que les travaux sur le boulevard de la Gabelle débiteront possiblement aussi dans la semaine du 8 juin.

Il porte à l'attention des citoyens que la municipalité effectuera le rinçage de son réseau d'aqueduc. Ces travaux seront d'une durée d'environ 2 semaines. Il prévient que quelques inconvénients peuvent survenir durant le nettoyage tels que de l'eau brouillée ou colorée et une légère diminution de la pression. Il précise qu'un publipostage explicatif sera effectué au cours des prochains jours aux résidences desservies par le réseau d'aqueduc.

Il mentionne que les analyses d'eau potable dans le secteur des Grès se poursuivent et que bientôt le groupe de suivi sera en mesure de prendre une décision quant au choix de la solution parmi celles proposées, soit : un système d'osmose pour chaque résidence, soit le raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Boniface, soit le raccordement au réseau d'aqueduc de Saint-Étienne-des-Grès.

Il aborde le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, et explique que cette dernière a entamé des démarches de poursuite en cour supérieure pour faire invalider le règlement qui a pour objectif de prohiber sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès toutes cellules d'enfouissement d'une hauteur de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement. Il indique que la municipalité tente de rejoindre le MDDELCC afin de vérifier si la Régie opère le site en infraction au certificat d'autorisation délivré par le ministère.

Il ajoute que le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès n'est plus reconnu par la Régie en raison du nombre des représentants des citoyens qui est de quatre au lieu d'un.

Le maire fait également mention que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visitera la municipalité pour annoncer une aide financière dans le cadre du Programme ClimatSol.

Il termine en soulignant que la municipalité a fait partie du groupe d'ambassadeurs pour le septième Relais pour la vie de la MRC de Maskinongé et qu'il a fait partie de l'équipe composée des maires de six municipalités et de leur famille qui ont marché durant les 12 heures de l'événement, le 30 mai dernier à la Place Canadel de Louiseville. Ce qui a permis d'amasser la somme de 2 635,00 \$ pour la lutte contre le cancer.

En dernier lieu, il invite tous les citoyens à participer aux nombreuses activités et festivités de l'été sur le territoire de la municipalité.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

2015-06-198 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2015-06-01 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2015-06-199 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2015-06-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

2015-06-200 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prend acte du dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Adoption des comptes fournisseurs

2015-06-201 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 mai 2015* totalisant 173 917,40 \$.
- Les comptes à payer *au 31 mai 2015* au montant de 76 089,07 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

MRC de Maskinongé – Cour municipale – Répartitions des contributions

2015-06-202 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture numéro 5FD000124 de 3 710,02 \$, représentant la contribution financière de la municipalité dans le cadre des opérations de la cour municipale pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Techni-Consultant inc. - Honoraires professionnels – Assistance technique - Décontamination du terrain de l'ancien garage

2015-06-203

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Consultant inc. de la facture numéro QV26 de 600,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la décontamination du terrain de l'ancien garage municipal, pour la période se terminant le 30 avril 2015. (résolution numéro 2015-02-059)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Apur urbanistes-conseils- Honoraires professionnels – Conformité du plan et des règlements d'urbanisme

2015-06-204

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Apur urbanistes-conseils, de la facture numéro 1505-043 de 4 200,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour une assistance en urbanisme visant l'obtention des attestations de conformité du plan et des règlements d'urbanisme au SADR de la MRC de Maskinongé, pour la période se terminant le 12 mai 2015. (résolutions no 2014-10-416 et 2014-12-527)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus de fonctionnement affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2015-06-205

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats des factures no 13210 et 13259, respectivement de 2 010,06 \$ et 197,77 \$, avant taxes, pour un total de 2 207,83 \$, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Renouvellement de la convention collective de travail des pompiers – Dossiers divers

2015-06-206

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., de la facture numéro 1256983 de 3 269,98 \$, avant taxes représentant des honoraires professionnels rendus pour renouvellement de la convention de travail des pompiers et dans divers dossiers pour la période se terminant le 30 avril 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Équité salariale et relations de travail

2015-06-207

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures no 4482 et 4498 respectivement de 446,70 \$, et de 829,20 \$, pour un montant total de 1 275,90 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels dans les dossiers de l'équité salariale et des relations de travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juin 2015

2015-06-208

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Machine à poussière de marbre (baseball)	02.70150.649	506,71 \$
Cannette peinture jaune/9 caisses (soccer)	02.70150.649	588,13 \$
Réparation tableau indicateur/Petit terrain de balles	02.70150.649	500,00 \$
Scellement de fissures	02.32000.459	10 000,00 \$
Tondeuse	02.32000.643	387,41 \$
Total		11 982,25 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Affectation fonds de roulement – 1^{re} année de paiement de la chargeuse rétro-excavatrice

2015-06-209

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès affecte une somme de 19 320,80 \$ de son fonds de roulement pour acquitter la première année de paiement de la chargeuse rétro-excavatrice et que cette somme soit remboursée à ce fonds sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption de la politique de location des terrains de sport

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite établir une politique de location des terrains de sport selon des critères clairs et équitables;

CONSIDÉRANT qu'il est important que les infrastructures gérées par la municipalité soient accessibles tant aux organismes locaux qu'aux citoyens résidents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un ensemble de règles à l'intention des locataires des terrains de sport ;

2015-06-210

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte une politique de location des terrains de sport;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Il est de plus résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 96-01-09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du Code municipal prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité afin de prévoir au cas où une absence se produirait ;

2015-06-211

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Gaëtan Léveillé à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 2 juin 2015 au 1^{er} février 2016. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription

2015-06-212

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec, du 24 au 26 septembre 2015 inclusivement, et de défrayer tous les frais inhérents à cette activité, dont le coût de l'inscription de 695,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation des états financiers 2014

CONSIDÉRANT les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès (OMH) pour l'année 2014 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e. n.c. r. l. et présentant un déficit d'exploitation de 37 995 \$;

CONSIDÉRANT que la partie que la municipalité assume représente 10% du déficit, soit un montant de 3 799 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a versé un montant de 7 917 \$ pour l'OMH en 2014 et qu'il y a un solde à recevoir de 4 118 \$;

2015-06-213

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès. Il est de plus résolu d'autoriser l'encaissement du chèque de 4 118,00 \$ émis par l'OMH afin de régulariser les contributions pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

12. Autorisation à signer - Protocole d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec - Obtention des antécédents judiciaires

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche des personnes qui sont en contact direct avec des enfants (personnes vulnérables);

CONSIDÉRANT qu'une entente avec la Sûreté du Québec est proposée pour effectuer la vérification d'antécédents judiciaires pour les employés appelés à œuvrer auprès des enfants;

2015-06-214

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Karine Perreault, la directrice des Loisirs, responsable de la démarche de vérification d'antécédents judiciaires des employés qui œuvrent auprès des enfants (personnes vulnérables);

Il est de plus résolu d'autoriser madame Perreault, à signer pour et au nom de la municipalité, *l'Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables* à intervenir avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local (PAARRM)

2015-06-215

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière de 15 000 \$ pour des travaux de rechargement et de reprofilage des fossés sur le 5^e Rang, à monsieur Marc H. Plante, député provincial, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Ouverture poste de réceptionniste et commis à la taxation et à la perception

CONSIDÉRANT que madame Nicole Boisvert, réceptionniste et commis à la taxation et à la perception, prendra sa retraite le 31 décembre prochain, après 26 ans de loyaux services;

2015-06-216

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire combler le poste de réceptionniste et de commis à la taxation et à la perception et il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour offrir ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat - France Fournier Assistante virtuelle - Poste de réceptionniste

CONSIDÉRANT que madame Nicole Boisvert, réceptionniste et commis à la taxation et à la perception, prendra sa retraite le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que durant le processus d'engagement d'un nouvel employé, il y a lieu de prévoir un service temporaire et occasionnel de réceptionniste, déterminé selon

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

les besoins de la municipalité, notamment durant la période des vacances, soit environ deux jours par semaine ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise France Fournier Assistance virtuelle offre un service d'assistance permettant une collaboration à court terme ;

2015-06-217

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à l'entreprise France Fournier Assistance virtuelle, le contrat pour des services de réceptionniste déterminés selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 40 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Techni-Consultant inc. - Assistance technique – Recherche en eau, potentiel hydrologique

2015-06-218

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Techni-Consultant inc., le contrat d'assistance technique pour la recherche en eau, selon les termes de l'offre de service professionnel datée du 28 mai 2015, comprenant une banque de trente-cinq (35) heures, au taux horaire de 80 \$, pour un montant maximum de 2 800 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Remplacement portes d'entrée - Salle communautaire

2015-06-219

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Vitrierie Clétech, le contrat pour la fourniture et l'installation de portes à l'entrée du bâtiment de la salle communautaire pour un montant de 14 938,00 \$, avant taxes, selon l'offre de service reçue le 25 mars 2015;

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Fourniture et plantation de végétaux – Intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale

2015-06-220

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Service d'entretien paysager Yves Pellerin le contrat pour la fourniture et la plantation de végétaux dans l'aménagement paysager de la pancarte «Bienvenue» située à l'intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale pour un montant de 940,00 \$ avant taxes, selon l'offre de service reçue le 11 mai 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Entretien ponctuel des aménagements paysagers

2015-06-221

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Service d'entretien paysager Yves Pellerin le contrat pour un entretien ponctuel des aménagements

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

paysagers selon les éléments choisis dans la liste des améliorations suggérées par le Comité d'embellissement de la municipalité, pour un montant de 1 675,00 \$ avant taxes selon l'offre de service reçue le 11 mai 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de voirie - Avenue Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres de services ont été reçues pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de voirie dans l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert a vérifié la soumission de Groupe Qualitas inc., la soumission la plus basse conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2015-06-222

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Groupe Qualitas inc. le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de voirie dans l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton, au montant de 4 307,00 \$, avant taxes. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite offre de services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Octroi de contrat – Services professionnels en environnement pour la surveillance, les analyses et l'attestation des travaux de réhabilitation d'un terrain – Rue Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation publié le 2 avril 2015 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO, pour la fourniture de services professionnels en environnement pour la surveillance, les analyses et l'attestation des travaux de réhabilitation d'un terrain municipal situé sur la rue Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT que quatre (4) des six (6) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, soit Arrakis Consultants inc., Avizo Experts-Conseils inc., Labo S.M. inc. et Les consultants en environnement Progestech inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles établies par cet article;

CONSIDÉRANT que, suite à l'étude des soumissions par le Comité de sélection, la firme Avizo Experts-Conseils inc. a obtenu le meilleur pointage final dans la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes;

2015-06-223

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Avizo Experts-Conseils inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels en environnement pour la surveillance, les analyses et l'attestation des travaux de réhabilitation d'un terrain municipal situé sur la rue Saint-Alphonse, au prix de 12 990,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

22. Octroi de contrat – Fauchage des bordures de routes - 2015

2015-06-224

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fauchage des bordures de routes pour l'année 2015 à Laurent Grenier, comme suit : la partie des chemins appartenant à la municipalité, pour un montant de 5 796,00 \$, avant taxes, et la partie appartenant au ministère des Transports, pour un montant de 680,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Fourniture de produits pétroliers

2015-06-225

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Réclamation – Vitre thermos – Bris travaux de tonte de pelouse

2015-06-226

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Vitrierie Clétech de la facture no 525, d'un montant de 432,00 \$, avant taxes, représentant une réclamation pour le remplacement d'une vitre thermos de la quincaillerie Matériaux Lavergne inc., qui a été brisée lors des travaux de tonte de la pelouse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Gérald Beaulieu à l'égard du lot 2 546 041 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-03

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Gérald Beaulieu vise l'utilisation non agricole du lot 2 546 041 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-03;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le lot 2 546 041 est localisé à l'intérieur d'un îlot déstructuré tel qu'identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives aux îlots déstructurés du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2015-06-227

À CES CAUSES, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de monsieur Gérald Beaulieu auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 2 544 522 (une partie), 2 781 282 (une partie) et 4 054 033 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-12

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vise l'aliénation et le lotissement à l'égard des lots numéros 2 544 522 (une partie), 2 781 282 (une partie) et 4 054 033 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-12, dans le but de procéder à un échange de fonds de terre;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 544 522, situé au 705, chemin des Dalles est la propriété de madame Natalie Villemure et de monsieur Louis-Paul Brisson;

CONSIDÉRANT que les lots numéros 2 781 282 et 4 054 033, situés sur le chemin des Dalles sont la propriété de madame Manon Martin et de monsieur André Boisvert;

CONSIDÉRANT que l'échange de fonds de terre dont la superficie est à être déterminée, vise à intégrer une partie du lot 2 544 522, au lot 4 054 033 et à intégrer une partie du lot 2 781 282 au lot 2 544 522;

CONSIDÉRANT que madame Martin et monsieur Boisvert cultivent cette parcelle depuis de nombreuses années et que madame Villemure et monsieur Brisson utilisent l'autre parcelle pour accéder à leur entrepôt situé à l'arrière de leur propriété ;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT que madame Martin et monsieur Boisvert demanderaient une servitude de passage pour accéder à leur propriété située sur le lot 2 781 282;

2015-06-228

À CES CAUSES, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de madame Manon Martin et de monsieur André Boisvert et de madame Natalie Villemure et de monsieur Louis-Paul Brisson auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2015

CONSIDÉRANT que madame Audrey Potz a travaillé à titre de monitrice au camp de jour durant les deux dernières années ;

CONSIDÉRANT que madame Potz est disponible pour occuper le poste de monitrice en chef pour la prochaine saison estivale;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2015-06-229

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de madame Audrey Potz à titre de monitrice en chef du camp de jour, et ce, à compter du 19 mai 2015 jusqu'au 21 août 2015.

L'horaire de travail pour la monitrice en chef sera de 35 heures par semaine pour la période du 19 mai 2015 au 19 juin 2015 et de 40 heures par semaine du 22 juin 2015 au 18 août 2015. Le salaire versé à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars, soit 12,55 \$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2015

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2015-06-230

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche huit (8) moniteurs à temps plein soit : mesdames Janick Ferland-Riendeau, Laurie Fillion, Janique Lacerte, Marianne Loranger et Pascale Vadeboncoeur ; messieurs Langis Beaupré, Raphaël Gascon, et Antoine Poulin et ainsi que trois (3) autres à temps partiel (service de garde) soit : mesdames Marie-Hélène Marcouiller et Kesya Vaillant et monsieur Cédric Gendron, et ce, à compter du 22 juin 2015 jusqu'au 14 août 2015, inclusivement. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Demande d'autorisation pour l'inscription à la formation DAFA des animateurs de camp de jour de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Animation Plus pour la formation DAFA des animateurs de camp de jour sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;

2015-06-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription de dix (10) moniteurs du camp de jour, comme suit :

- Formation «A» : 5 moniteurs au coût de 32,50 \$, l'inscription, pour un total de 162,50 \$;
- Formation «B» : 5 moniteurs au coût de 28,75 \$, l'inscription, pour un total de 143,75 \$;

Pour un montant global de 306,25 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Embauche d'un kinésologue - Monsieur Charles-Mathieu Lachaume — Parcours santé

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, monsieur Charles-Mathieu Lachaume, kinésologue est engagé pour promouvoir auprès des citoyens les différents modules du parcours santé ;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

CONSIDÉRANT la grande participation des citoyens à cette activité et le haut degré de satisfaction de chacun ;

CONSIDÉRANT que monsieur Charles-Mathieu Lachaume souhaite poursuivre cet accompagnement;

2015-05-232

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Charles-Mathieu Lachaume, kinésiologue, à titre d'entraîneur pour des ateliers de mise en forme qui auront lieu au parcours santé, situé au parc Réal-Saint-Onge, et par mauvaise température, à la salle communautaire, et ce, à raison de deux (2) heures par semaines, soit de 9 h 30 à 11 h 30, durant huit (8) semaines selon les dates suivantes :

- Les mardis 16, 23, 30 juin 2015;
- Les mardis 7, 14, 21 et 28 juillet 2015;
- Le mardi 4 août 2015;

Le salaire versé à M. Lachaume sera de 35 \$ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Demande de partenariat – Fédération de l'UPA de la Mauricie – Portes ouvertes sur les fermes du Québec

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Mauricie organise l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* afin d'informer la population sur l'agriculture et ses particularités, de créer des liens entre les gens de la ville et ceux de la campagne et de faire connaître également les produits de l'agriculture d'ici;

CONSIDÉRANT que cette activité connaît un franc succès grâce aux agriculteurs qui ouvrent leurs portes, aux bénévoles qui les soutiennent et à l'implication des partenaires;

2015-06-233

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de partenariat de la Fédération de l'UPA de la Mauricie en participant dans la catégorie « bronze » pour un montant de 250 \$ à l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* qui se tiendra le 13 septembre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Affaires diverses

32.1 Octroi de contrat – Tonte gazon

2015-06-234

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de tonte de gazon du terrain de l'ancienne maison de monsieur Sylvio Fortin à la Coopérative jeunesse de services (CJS) pour un montant de 350 \$ pour l'été 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Période de questions

Début : 20 h 9
Fin : 20 h 17

33. Clôture de la séance

2015-06-235

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière